

Les trois baux en question (nos de dossiers : 700685 22 002, 700685 00 003 et 700685 00 004) sont présentement en procédure de révocation à la suite de la faillite de la Coopérative de solidarité de la Forêt de l'Aigle.

Présentement, il n'est donc pas possible pour les citoyens de demander un transfert de bail en leur faveur auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, et ce, pour les trois dossiers concernés.